

Vie Projet de

communale Ville CommerceMobilitéSécuritéEnvironnementUrbanismeTravauxPropretéEmploiLogementQuartierSportsJeunesseSocialCulture

Etat

EnseignementTourismecivil InternationalFinances

Communiqué Collège du 08/07/2016



Sommaire

- 1. Communiqué Collège du 08/07/2016
- 2. Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 8 juillet 2016
 - Reconstruction de la parcelle située à l'angle dé la rue Nagelmackers & du Quai sur Meuse - Résultat de l'appel à intérêts

Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 8 juillet 2016

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 8 juillet 2016, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

 Reconstruction de la parcelle située à l'angle de la rue Nagelmackers & du Quai sur Meuse - Résultat de l'appel à intérêts

Reconstruction de la parcelle située à l'angle de la rue Nagelmackers & du Quai sur Meuse - Résultat de l'appel à intérêts

Ce vendredi 8 juillet, le Collège communal a souhaité communiquer concernant le reconstruction de la parcelle située à l'angle de la rue Nagelmackers et du Quai sur Meuse,

La reconstruction de cette « dent creuse » a fait l'objet d'un appel à intérêts dont le cahier des charges a été adopté par le Conseil communal le 22 juin 2015.

Dans ce dossier, les objectifs poursuivis par le Collège s'inscrivent dans les principes de recomposition urbaine mis en place dans les différents dossiers de revitalisation du centre-ville, à savoir :

- Cicatriser le tissu urbain ;
- Construire un cœur de ville plurifonctionnel et attrayant ;
- Améliorer l'image du centre-ville tant pour les habitants que pour les visiteurs ;
- Développer une unité d'action et un projet global et cohérent ;
- Développer des logements qualitatifs ;
- Projeter une architecture qualitative ;
- Apporter ainsi une valeur ajoutée pour le quartier et le centre-ville

Lors de la dernière phase de l'appel à intérêts, 5 dossiers recevables ont été présentés. Ces dossiers ont agréablement surpris par leur qualité architecturale et leur vision urbanistique.

L'évaluation des projets s'est opérée sur base des 6 critères suivants :

- La qualité urbanistique ;
- La qualité architecturale de l'enveloppe extérieure ;
- La qualité du programme et des espaces internes ;
- L'intégration de la composante environnementale du développement durable ;
- La faisabilité économique du projet ;
- Le mode opératoire.

A l'issue d'une présentation, le Comité d'analyse, constitué pour l'évaluation des projets, a proposé au Collège de désigner le dossier présenté par le « bouwteam » Olivier Fourneau / Corman-Halleux / LGV.

Le Comité d'analyse et le Collège ont été séduits par :

- Les options urbanistiques et le positionnement du projet dans le paysage des quais et dans le contexte proche;
- La personnalité architecturale de la proposition et l'intégration des différentes échelles (rapport au quai, au quartier, au logement, fonctionnement et

configuration du rez-de-chaussée);

L'ambition du programme de logement qui s'écarte des modèles courants et de la production habituelle, ainsi que l'intérêt du programme d'activités modulables – développé sur les deux premiers niveaux.

La façade proposée comprend l'incorporation de briques de teinte satinée pour créer un motif inspiré des reflets de la Meuse et des briques de l'immeuble de Clément Pirnay.

Enfin, l'organisation des terrasses permet d'en faire des espaces de vie présentant une certaine intimité, tout en bénéficiant des vues. Leur emplacement varie pour protéger les niveaux inférieurs des vues directes depuis le pont.

Le fait de proposer une forte proportion de logements de taille généreuse à 3 voire même 4 chambres est également un critère qui a retenu l'attention du Comité ainsi que la création de 6 emplacements de parking et 31 emplacements vélos. Le programme présente au total 9 logements et 4 surfaces commerciales et/ou de

bureaux adaptables et modulables.

